



## Éditorial

Téléphone portable :  
contes et légendes

Traitements :  
informations utiles

L'informatique, ce n'est  
pas magique

Notation pédagogique

Éducation à la  
Défense : le point



## VULNERANT OMNES ULTIMA NECAT

Elles blessent toutes, la dernière tue. C'était un adage que nos pères aimaient à inscrire sur leurs cadrans solaires, en référence aux flèches du temps que sont les heures, et dont aucune ne nous épargne. Il me semble que l'on pourrait plaisamment l'inscrire de nos jours au fronton du Ministère de l'Éducation nationale, mais, cette fois, en référence aux ministres qui s'y succèdent. Car **même si ce ne sont pas tous des flèches, aucun ne nous épargne.**

Chacun, en effet, y va de sa petite (ou grosse) réforme, affaiblissant chaque fois un peu plus notre École, au nom d'une vision chamanique du progrès, et **contre l'avis majoritaire des professeurs, que l'on ne fait même plus semblant de consulter** depuis quelques années. Et bien souvent contre l'avis des parents que l'on enfume pourtant avec talent dans les médias, à grand coup de dictées quotidiennes – qui n'existent que dans la bouche du ministre –, d'accompagnement personnalisé en classe entière – un succès de l'époque Chatel, repris avec talent par ses successeurs –, de Latin pour tous – alors qu'on en rigole franchement dans les séminaires animés par la DGESCO (vidéo disponible sur notre chaîne Youtube SNALC Créteil, pour ceux qui en douteraient)... On pourrait en remplir des pages.

Il y aura sans doute, dans quelques décennies, un historien qui expliquera à nos descendants comment les plus hauts dignitaires de notre république, ô combien démocratique, ont pu, dans de multiples domaines, prendre des **décisions exactement contraires à la volonté du peuple**. Mais c'est un sujet qui, pour être édifiant, excède le propos de ces lignes.

Bref, à force d'affaiblir, flèche après flèche, le « mammoth » éducatif, il finira bien par se trouver un ultime ministre pour l'achever. Notre actuelle chasseresse, d'ailleurs, semble bien décidée à tout faire pour enterrer la bête de ses propres mains, et son carquois n'est pas encore vide : **après le collège, qui bouge pourtant encore, elle envisage de s'attaquer au lycée**, qui n'a pas encore digéré la précédente réforme...

Pourtant, déjà, **les élèves fuient vers le privé**, la tendance n'étant bridée que par le manque de places disponibles. On en est tellement conscient au Ministère, qu'une circulaire estivale (n° 2015-115) datée du 17 juillet dernier, détaille la procédure d'ouverture et de fonctionnement d'une école privée hors contrat. Histoire sans doute d'accélérer la tendance. Tendance que la récente annonce de rigidification de la carte scolaire ne va faire que renforcer !

Déjà, **les étudiants fuient les concours de l'enseignement**, malgré un taux de chômage stratosphérique, dont on peine à imaginer l'inflexion. Il faut dire qu'ils ont compris que **sécurité de l'emploi ne rime plus depuis longtemps avec emploi en sécurité** – agressions, insultes, menaces, crachats, jets de pierres, et autres « incivilités » le rappellent quotidiennement à nombre de collègues. À tel point que plus de la moitié d'entre nous souscriraient une assurance professionnelle pour faire face à ce risque (voir *Le Parisien* du 12 octobre). Rappelons, en passant, qu'une telle assurance est incluse dans l'adhésion au SNALC.

Et l'instauration d'une prime substantielle pour les collègues en zone difficile, à l'image des militaires en campagne, n'est toujours pas à l'ordre du jour. Ce qui aurait pu en être une amorce modeste, **la pondération REP+, est déjà mise à mal par certains principaux, qui imposent aux collègues des réunions hebdomadaires en dehors de tout besoin réel**, ajoutant une pression administrative à l'oppression du quotidien.

De là à voir se dessiner l'avenir éducatif de la France, il n'y a qu'un pas, que je franchis allègrement. Lorsque le mammoth aura rendu son dernier souffle, il suffira d'un rien (le chèque éducation ?) pour qu'il soit remplacé par une offre commerciale. **Entre caporalisation et paupérisation des professeurs, baisse du niveau d'exigence et de la qualité de l'offre de formation pour les élèves et leurs familles, qui sera encore là pour regretter une École publique qu'on aura sciemment laissée à la dérive ?**

Loïc VATIN, Président académique

Directeur de publication

Franck MOULS

6, rue de Beaune

45340 BORDEAUX EN GÂTINAIS

Imprimeur

Veoprint

4, rue de Courcelles

75008 PARIS

## TÉLÉPHONE PORTABLE : CONTES ET LÉGENDES



« Je continue à confisquer des portables même si je n'en ai plus le droit », « on peut le confisquer à condition de le rendre à l'élève à la fin du cours », « je ne le confisque plus, car cela n'est plus prévu dans le règlement intérieur »...Voici quelques propos entendus dans les salles des professeurs. Pour ajouter à la confusion, certains sites internet proposent même des lettres toutes faites, rédigées par des avocats, mettant en demeure les chefs d'établissement de rendre des téléphones confisqués. Qu'en est-il exactement ?

En ce qui concerne les écoles et les collèges, un article du code de l'éducation et une loi interdisent respectivement l'usage du téléphone mobile pendant les cours. Les lycées n'y étant pas cités, il est donc impératif que cette interdiction soit mentionnée dans le règlement intérieur. Dans le cas contraire, vous n'auriez aucun texte à opposer à un élève faisant usage de son téléphone.

En ce qui concerne la confiscation d'un téléphone, on remarquera deux jurisprudences intéressantes.

La première concerne une élève dont le téléphone a été confisqué suite à un usage frauduleux lors d'un baccalauréat blanc. Le téléphone a ensuite disparu (perdu, volé ?). La demande d'indemnisation de la famille a été rejetée par le tribunal administratif au motif que la faute était « de nature à exonérer l'administration de sa responsabilité<sup>(1)</sup>. »

Dans une autre affaire similaire, la faute de l'État a été reconnue du fait de l'insuffisance des mesures de sécurité visant à empêcher le vol du téléphone confisqué. Il n'y a donc pas eu de condamnation pour la confiscation en tant que telle.

**La confiscation d'un téléphone peut donc parfaitement être inscrite dans un règlement intérieur.** Elle ne doit cependant pas apparaître au chapitre des sanctions, car ce n'est pas une sanction (au sens juridique du terme) prévue par le code de l'éducation. Mais **elle peut être considérée comme une mesure contribuant au maintien de l'ordre.**

Dès la confiscation, il s'avère nécessaire :

- de demander à l'élève d'éteindre son téléphone, afin que le professeur ne soit pas par la suite accusé de l'avoir utilisé ;
- de prendre les mesures nécessaires pour mettre le téléphone en sécurité ;
- de prévenir immédiatement les responsables légaux, afin de leur restituer le bien dans les plus brefs délais, d'expliquer la situation et éventuellement la sanction appliquée.

**La confiscation est donc juridiquement possible**, il faut cependant la prévoir au règlement intérieur, qui indiquera clairement, dans le détail, les procédures de confiscation et de restitution.

Ludovic GELLÉ, Commissaire paritaire

<sup>(1)</sup> voir la lettre d'information juridique du ministère de l'Éducation Nationale n°174 d'avril 2013.

## FICHE DE PAYE EN LIGNE



L'ancienne adresse de visualisation de la fiche de paye en ligne n'est plus opérationnelle. Mais il est encore possible de consulter les éléments de sa fiche de paye et le montant du dernier traitement versé, en attendant la version papier qui met plusieurs semaines (voire quelques mois) avant de nous parvenir.

Nous avons tous besoin de nos fiches de paye dans des délais courts pour justifier de nos revenus, pour obtenir des crédits, ou simplement pour comprendre pourquoi notre salaire varie brutalement...

Pour consulter votre fiche de paye en ligne, il suffit de suivre la procédure suivante. Munissez-vous des identifiants éducation nationale (ceux de i-prof) et rendez vous à l'adresse suivante : [externet.ac-creteil.fr](http://externet.ac-creteil.fr)

- puis à gauche, cliquez sur *Intranet, Référentiels et Outils*,
- enfin, cliquez sur *Autres outils/Paye en ligne*.

Olivier DURAND, Commissaire paritaire

## LE SNALC-CRÉTEIL À VOTRE SERVICE

 <http://www.snalc.fr/creteil>

### Président

Loïc VATIN

 07 82 95 41 42

 [snalc.creteil@gmail.com](mailto:snalc.creteil@gmail.com)

### Trésorière

Damienne VATIN

4, rue de Trévis

75009 PARIS

### Gestion académique

Loïc VATIN

*Voir ci-dessus*

Olivier DURAND

 09 63 65 71 95

 [snalcdurand@orange.fr](mailto:snalcdurand@orange.fr)

Émilie LOUIS-BOUZID

 01 74 50 26 25

 [louisbouzid.snalc@gmail.com](mailto:louisbouzid.snalc@gmail.com)

Alain ERDELY

 06 73 74 86 19

 [alain.erdely@ac-creteil.fr](mailto:alain.erdely@ac-creteil.fr)

Franck MOULS

 06 22 91 73 27

 [snalc.mouls@orange.fr](mailto:snalc.mouls@orange.fr)

### Stagiaires

Ludovic GELLÉ

 [ludovic.gelle@ac-creteil.fr](mailto:ludovic.gelle@ac-creteil.fr)

## TRAITEMENTS

Voici les dates prévisionnelles de versement de nos traitements pour les mois à venir.

| MOIS DE LA PAYE | DATE DE VIREMENT |
|-----------------|------------------|
| NOVEMBRE        | 26               |
| DÉCEMBRE        | 22               |
| JANVIER         | 27               |
| FÉVRIER         | 25               |
| MARS            | 29               |
| AVRIL           | 27               |
| MAI             | 27               |
| JUIN            | 28               |
| JUILLET         | 27               |
| AOUT            | 29               |
| SEPTEMBRE       | 28               |
| OCTOBRE         | 27               |



## L'informatique, ce n'est pas magique !

Des chercheurs de l'université de Princeton<sup>(1)</sup> ont publié une étude sur la prise de notes pendant les cours à l'aide d'ordinateurs portables. Précisons que cette étude n'a porté que sur des élèves assidus qui ne jouaient pas en ligne ou ne discutaient pas sur les réseaux sociaux pendant les cours.

Un panel d'étudiants a reçu des ordinateurs portables déconnectés d'internet et un autre panel a reçu du papier et un crayon. Ils ont assisté aux mêmes cours tout en prenant des notes.

Trente minutes plus tard, ils ont dû répondre à des questions factuelles (comme « pendant combien de temps a existé la civilisation de la vallée de l'Indus ? ») ou des questions conceptuelles (comme « Comment le Japon et la Suède diffèrent dans leurs approches de l'égalité au sein de leur société ? »). **Les étudiants qui ont pris des notes avec leur ordinateur portable ont eu des résultats nettement moins bons que ceux qui ont utilisé le bon vieux crayon.** Et ce, même si certains utilisateurs de portable avaient été capables de retranscrire avec une parfaite exactitude, au mot près, ce qu'avaient dit les enseignants.

L'étude a conclu aux mêmes résultats à plus long terme, en posant le questionnaire une semaine après les cours.

**À l'heure où certains sautent comme des cabris en hurlant « numérique, numérique ! » cette étude devrait nous amener à prendre du recul.**

Que penser de ce reportage d'une grande chaîne nationale retransmis il y a de cela quelques semaines ? On y voyait des élèves qui étudiaient un document affiché sur leur ordinateur et en discutaient avec leurs camarades de la classe d'à côté par l'intermédiaire de réseaux sociaux. A-t-on vraiment besoin d'un ordinateur capable de réaliser plusieurs milliards d'opérations par seconde, de logiciels complexes et d'une batterie de serveurs pour étudier la photographie de l'œuvre d'un grand peintre ? Peu importe, cela faisait moderne !

L'informatique s'avère un formidable outil lorsqu'elle est utilisée à bon escient. Un ordinateur avec des capteurs peut remplacer un tas d'instruments de mesure. Un tableau numérique peut permettre d'étudier de façon claire de la géométrie en trois dimensions... Les exemples peuvent être légion.

Mais, **utilisées sans discernement, les technologies aussi modernes et à la mode soient-elles, peuvent devenir, au mieux, un cache-misère intellectuel au pire un formidable instrument d'abrutissement des masses.** Alors que plus en plus de parents doivent batailler pour que leurs enfants se détachent des réseaux sociaux et de leur téléphone portable, certains incitent fortement les enseignants à les faire utiliser en classe par leurs élèves. N'y a-t-il pas là un paradoxe ?

Ce n'est pas un hasard si beaucoup de cadres supérieurs de la *Silicon Valley* ont scolarisé leurs enfants dans des écoles (par exemple la *Waldorf School*) où les ordinateurs, ainsi que toutes leurs déclinaisons (IPAD, Smartphone,...) sont interdits dans les salles de classe. Après tout ils ont compris que lorsqu'on dispose d'un outil d'asservissement, mieux vaut l'utiliser sur les enfants des autres !

Ludovic GELLÉ, Commissaire paritaire

<sup>(1)</sup> étude publiée dans *Psychological Science* et réalisée par Pam Mueller, de Princeton, et son ancien professeur de psychologie Daniel Oppenheimer de l'UCLA Anderson, une école de commerce de Californie.

**L'équipe académique  
du  
SNALC-CRÉTEIL  
vous souhaite  
un joyeux Noël et  
une excellente année  
2016 !**



## NOTATION PÉDAGOGIQUE

Le point d'indice est maintenant bloqué depuis plus de 5 ans, et selon toute probabilité le restera encore longtemps. Voir son traitement augmenté, ou tout simplement son pouvoir d'achat maintenu, ne dépend plus désormais que des heures supplémentaires et autres IMP, éminemment variables d'une année à l'autre, et surtout d'un éventuel changement d'échelon.

| CORPS DES CERTIFIÉS          | Échelon |      |      |      |      |
|------------------------------|---------|------|------|------|------|
| Discipline                   | 7       | 8    | 9    | 10   | 11   |
| ALLEMAND                     | 44,1    | 44,9 | 46,7 | 46,9 | 49,9 |
| ANGLAIS                      | 42,4    | 43,7 | 45,2 | 45,9 | 46,4 |
| ARTS PLASTIQUES              | 43,1    | 45,0 | 45,0 | 47,0 | 48,0 |
| BIOCHIMIE - GÉNIE BIOLOGIQUE | 42,6    | 44,0 | 45,4 | 48,4 | 48,0 |
| DOCUMENTATION                | 43,1    | 44,5 | 45,1 | 46,8 | 46,9 |
| ÉCO GESTION                  | 43,7    | 44,8 | 45,8 | 47,2 | 48,6 |
| ÉDUCATION MUSICALE           | 44,2    | 45,1 | 46,9 | 48,2 | 49,0 |
| ESPAGNOL                     | 42,4    | 43,6 | 45,0 | 45,5 | 48,4 |
| HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE       | 43,2    | 44,3 | 45,3 | 46,2 | 47,4 |
| LETTRES CLASSIQUES           | 44,4    | 44,9 | 46,7 | 46,0 | 48,6 |
| LETTRES MODERNES             | 43,4    | 44,7 | 45,9 | 47,1 | 47,5 |
| MATHÉMATIQUES                | 43,7    | 44,8 | 46,0 | 46,2 | 47,8 |
| PHILOSOPHIE                  | 46,4    | 46,2 | 46,0 | 47,6 | 48,8 |
| SCIENCES PHYSIQUES           | 42,9    | 43,8 | 44,9 | 45,5 | 47,4 |
| SES                          | 44,8    | 44,8 | 45,5 | 47,8 | 50,3 |
| SSI                          | 43,2    | 44,6 | 45,3 | 47,1 | 47,8 |
| STMS                         | 43,5    | 44,1 | 44,5 | 47,1 | -    |
| SVT                          | 43,3    | 44,6 | 46,5 | 46,7 | 46,2 |
| TECHNOLOGIE                  | 44,1    | 45,0 | 47,1 | 46,1 | 48,7 |

Les professeurs l'ont bien compris, et les questions concernant les inspections, et particulièrement leur notation, sont devenues bien plus fréquentes ces dernières années. Dans ce cadre, nombreux sont ceux qui souhaitent situer leur note pédagogique par rapport à la moyenne dans leur discipline.

Nous vous présentons donc les **notes pédagogiques moyennes académiques**, pour les disciplines les plus nombreuses, et pour les échelons 7 à 11.

Nous n'avons pas la possibilité de procéder à un calcul fiable pour les échelons inférieurs à 6.

Si votre discipline n'est pas dans la liste, vous pouvez nous contacter. Mais la notion de moyenne dans une discipline comptant peu de professeurs a évidemment un intérêt plus limité.

Enfin, **ces moyennes sont bien sûr indicatives et susceptibles de variations** sensibles d'une année sur l'autre.

Franck MOULS, Commissaire Paritaire



Les barres d'avancement 2015 sont disponibles sur notre site académique (pour les certifiés et PLP) et sur notre site national (pour les agrégés).

Rappelons que le barème d'avancement est la somme des notes administrative et pédagogique de l'année scolaire précédant celle de l'éventuel avancement.

| CORPS DES AGRÉGÉS            | Échelon |      |      |      |      |
|------------------------------|---------|------|------|------|------|
| Discipline                   | 7       | 8    | 9    | 10   | 11   |
| ALLEMAND                     | 47,6    | 48,4 | 52,6 | 54,0 | 54,3 |
| ANGLAIS                      | 46,2    | 48,0 | 49,9 | 52,7 | 52,3 |
| ARTS PLASTIQUES              | 46,6    | 46,3 | 51,3 | 53,4 | 54,1 |
| BIOCHIMIE - GÉNIE BIOLOGIQUE | 45,0    | 51,5 | 52,7 | 50,5 | 51,0 |
| ÉCO GESTION                  | 47,0    | 49,6 | 52,2 | 54,1 | 54,6 |
| EPS                          | 48,5    | 49,5 | 52,5 | 54,6 | 54,5 |
| ESPAGNOL                     | 46,5    | 47,4 | 50,4 | 51,0 | 55,5 |
| HISTOIRE GÉOGRAPHIE          | 46,5    | 48,8 | 51,6 | 53,2 | 52,8 |
| LETTRES CLASSIQUES           | 45,7    | 48,9 | 52,2 | 53,6 | 54,5 |
| LETTRES MODERNES             | 46,8    | 49,3 | 51,9 | 54,0 | 55,4 |
| MATHÉMATIQUES                | 47,7    | 49,2 | 52,5 | 53,1 | 52,7 |
| PHILOSOPHIE                  | 47,6    | 49,8 | 52,1 | 54,1 | 54,8 |
| SCIENCES PHYSIQUES           | 46,8    | 48,5 | 51,2 | 53,1 | 54,3 |
| SES                          | 44,0    | 47,0 | 51,0 | 52,9 | 54,0 |
| SII                          | 47,5    | 48,0 | 50,4 | 52,3 | 53,0 |
| SVT                          | 47,9    | 49,6 | 52,3 | 53,8 | 53,9 |

## ÉDUCATION A LA DÉFENSE

Un certain nombre de nos adhérents se sont émus de la fermeture brutale du site [www.educationdefense.ac-creteil.fr](http://www.educationdefense.ac-creteil.fr), sous la pression de certaines organisations syndicales. Nous avons donc écrit à Mme le Recteur pour nous inquiéter de cette situation.

Dans sa réponse en date du 15 octobre, **Mme le Recteur nous assure que le site n'est que temporairement fermé**, le temps de revoir le protocole de publication, dont les procédures n'ont, semble-t-il, pas été respectées ces derniers temps.

Le SNALC fera le maximum pour que le collègue responsable, qui n'a pas compté ses heures, et a perdu un grand nombre de ses documents lors de la fermeture sans préavis de ce site, les retrouve rapidement.



L'actualité de notre académie ne se limite pas à ce journal.

Pour la suivre en continu, rejoignez-nous sur **Facebook** :

[www.facebook.com/CRETEIL.SNALC](http://www.facebook.com/CRETEIL.SNALC)

Et sur **Twitter** : @SNALC\_CRETEIL